



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E167978

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2024

ÉDITÉ LE 24/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOISSONS 823838065

Siret : 823 838 065 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4410351-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 163881590005

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 163881590005

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : YANN ET TOITS

16 R CHANTEREINE
LIEU-DIT LE SOULIER
02290 AMBLENY

Téléphone : 03 23 73 99 61

Portable : 06 80 65 81 89

Fax :

Site Internet : www.yannettoits.fr

E-mail : yannettoits@gmail.com

Responsabilité légale :
ROUYER YANN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur)	07/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/12/2022
o Isolation des combles perdus	07/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.